

Code de Conduite

entraîneurs

Code de conduite pour les entraîneurs et moniteurs J+S en tennis de table

Chère et cher entraîneur

Chère monitrice J+S et cher moniteur J+S

En notre qualité d'association faitière du tennis de table suisse, il est de notre devoir d'influencer et de développer le tennis de table organisé en Suisse. Nous nous engageons en faveur d'un sport propre, respectueux, fair-play et performant en Suisse.

Le présent code de conduite destiné aux entraîneurs* et moniteurs J+S reflète cette vision. Il se fonde sur les valeurs olympiques „excellence – amitié – respect“ et la charte éthique de Swiss Olympic et comprend des principes guidant notre façon d'agir chez Swiss Table Tennis.

En respectant les 11 points de ce code de conduite, tu atteints bien plus d'objectifs que juste de gagner un set – tu t'engages pour des relations respectueuses entre les amis du tennis de table ainsi que pour un sport propre, respectueux, fair-play et performant.

* pour faciliter la lecture, nous avons renoncé à la forme féminine dans la désignation des personnes.

Point 1 Lignes directrices et valeurs

Je respecte les statuts et règlements de Swiss Table Tennis et de la fédération internationale de tennis de table ITTF.

Je respecte les principes de la Charte d'éthique du sport suisse ainsi que les valeurs olympiques « excellence – amitié – respect » en ma qualité d'entraîneur.

Point 2 Modèle

Je suis conscient de mon rôle de modèle et j'agis en conséquence.

En ma qualité d'entraîneur, j'agis de manière professionnelle, honnête, intègre et transparente.

Point 3 Relation avec les joueuses et les joueurs

Je veille à créer une ambiance et un entourage permettant aux joueurs de se sentir et de se mouvoir en sécurité.

Je respecte la dignité des joueurs et je traite tous équitablement et dans un esprit sportif, indépendamment de leur âge, sexe, origine sociale et ethnique, idéologie, religion, conviction politique ou niveau social.

Je me distancie de toute forme de comportement et de traitement qui toucherait à la dignité des joueurs ou qui les humilierait. Je respecte la sphère personnelle des joueurs en prenant particulièrement en compte les objectifs fixés conjointement avec l'athlète et je favorise ses propres décisions et sa responsabilité propre.

Point 4 Communication

Je m'engage pour un sport équitable et transparent et je favorise une communication ouverte et honnête. Lors de conflits, je cherche toujours le dialogue.

Le sport d'élite demande un feedback mutuel, soit négatif soit positif. Je pratique une culture de feedback ouverte et constructive vis-à-vis des joueurs qui me sont confiés et leurs parents

Je fais attention au choix des mots dans les discussions et e-mails et je reste toujours objectif.

Point 5 Lutte contre le dopage

J'assume un rôle actif dans la lutte contre le dopage et les substances illégales.

J'évite le tabac et pratique et prône une gestion responsable de la consommation d'alcool.

Point 6 Respect

Je respecte la santé physique et psychique des athlètes et tiens compte de leur environnement social.

Je respecte les limites corporelles et émotionnelles des joueurs et je me distancie de toute forme d'abus corporel ou émotionnel.

Point 7 Relation de confiance

Je n'abuse d'aucune manière la relation de confiance et de dépendance pouvant s'établir entre moi et les joueuses et joueurs.

Point 8 Match-Fixing

Je m'engage contre toute forme de manipulation de compétitions ou de trucage de matchs (match-fixing), également face aux joueuses et joueurs dont j'ai la charge. Je ne parie pas sur les événements auxquels participent des joueuses ou joueurs avec lesquels je travaille.

Point 9 Protection des données

Je protège les droits de la personnalité et les données personnelles des joueuses et joueurs qui me sont confiés.

Je n'utilise pas d'informations et de données confidentielles à mon avantage personnel ou à d'autres fins non autorisées.

Point 10 Protection de l'abus sexuel

Je me distancie de toute forme d'abus et de harcèlement sexuel des joueurs.

Je prends connaissance du fait que les actes et relations sexuels entre un entraîneur et un joueur de moins de 18 ans ne sont dans aucun cas autorisés et qu'ils sont considérés comme abus sexuel; et qu'en cas de soupçons fondés, STT informera les autorités compétentes.

Si des contacts physiques sont nécessaires, je veille à ce qu'ils ne puissent pas être interprétés comme intention sexuelle ou érotique. En cas de doute, une discussion clarifiera la situation. Aucun sport n'implique de toucher intentionnellement les parties génitales, les fesses ou la poitrine.

Je me distancie de toute remarque intime ou expression sexiste qui toucherait à la dignité du joueur.

Durant les entraînements, les compétitions et les déplacements, je me comporte de manière discrète et respectueuse envers le joueur, en particulier dans les vestiaires et à l'hôtel.

Je protège le joueur qui m'est confié de tout harcèlement sexuel et de tout abus, également de la part des camarades d'équipe.

Point 11 Reflexion

Je respecte mes limites et j'adapte mon comportement en fonction des présentes lignes directrices et valeurs.

